

**Protocole reprise de l'activité tennis – COVID-19**  
**Parc des sports de la Grenouillère**

**ANNEXE N°1**

**CONDITIONS D'ACCÈS AUX TERRAINS DE TENNIS**

1. Réservation obligatoire au 01 41 87 28 70 ;
2. Un créneau de tennis maximum par jour par personne ;
3. Les regroupements de plus de 10 personnes sont interdits ;
4. La pratique du double n'est pas autorisée sur les courts ;
5. Sur le mur, seule la pratique individuelle est autorisée ;
6. Aucun accompagnateur autorisé ;
7. Les enfants de moins de 12 ans ne sont pas autorisés à jouer sans la présence d'un joueur adulte ;
8. Jours et horaires des créneaux :  
4 créneaux par jour du lundi au dimanche, de 09h30 à 11h, 11h30 à 13h, 14h30 à 16h et de 16h30 à 18h, comprenant :
  - L'accueil
  - La vérification de la réservation
  - Le routage vers le point de paiement
  - Le paiement
  - Le routage vers les courts
  - Le temps de jeu
  - La sortie
9. Les joueurs doivent arriver sur site en tenue de tennis, avec leur propre matériel, les balles identifiées, marquées et disposer de gel hydro alcoolique ;
10. Port du masque obligatoire pendant les transferts et les contacts avec les agents du Département et respect des règles de distanciation ;
11. Aucun accès aux vestiaires et aux sanitaires ;
12. L'accès au site se fait par le portail du Parc des Sports;
13. Ouverture à l'heure précis de réservation, il est conseillé de se présenter au portail du Parc des Sports 5 minutes avant l'heure du créneau réservé, **tout retard entraînera l'annulation de la réservation** ;
14. L'agent d'accueil ouvre l'accès, vérifie les réservations, l'identité des personnes et accompagne les joueurs sur les courts ;
15. Tarifs et paiement
  - Court de tennis :  
Plein tarif pour 1h par court - 10 €

Tarif réduit pour 1h par court - 2,50 €

- Mur d'entraînement, en individuel uniquement:

Plein tarif pour 1h par court - 2 €

Tarif réduit pour 1h par court - 1 €

- Paiement uniquement par CB sans contact
- Aucune vente de carte 10 accès et de location à la ½ heure

16. Les joueurs ne seront pas autorisés à quitter les courts pendant le créneau ;

17. La fin de l'activité sera signalée par un signal sonore 15 minutes avant la fin des créneaux, afin de terminer la session de jeu et laisser le temps aux joueurs d'aller au point de rdv pour rejoindre la sortie. La sortie des terrains se fait 10 minutes avant la fin du créneau soit à 10h50, 12h50, 15h50 et 17h50 selon l'horaire réservé.

**Les joueurs devront respecter l'horaire limite de sortie du site sous peine de se voir refuser toute future réservation ;**

18. Respecter les bonnes pratiques de l'annexe n°2.